Mairie de Valdoie
1 place André Larger
90300 VALDOIE

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE – PERSONNE MINEURE

Vous devrez au préalable prendre rendez-vous auprès de nos services pour le dépôt et le retrait de votre demande : 03 84 57 64 64 – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Durée de validité : 5 ans
La présence du mineur et de son représentant légal sont obligatoires lors du dépôt du dossier et lors du retrait du passeport si l'enfant a plus de 12 ans et uniquement lors du retrait pour les enfants de moins de 12 ans. L'instruction de votre demande prendra environ 20 minutes. Le passeport doit être retiré dans un délai de 3 mois. Au-delà, il sera détruit.

☐ Formulaire de demande CERFA
Remplir le dossier au stylo noir, en majuscule et avec les accents + l'autorisation du représentant légal en page 7/8

☐ Timbre fiscal (en trésorerie, bureau de tabac ou électroniquement sur le site : https://timbres.impots.gouv.fr/)
- Pour un enfant de moins de 15 ans : **17€** - Pour un enfant de 15 à 18 ans : **42€**

Le renouvellement du passeport est gratuit à concurrence de sa durée de validité pour un changement d'adresse, précédent passeport ne comportant plus de feuillets disponibles pour les visas ou erreur imputable à l'administration.

☐ Une photo d'identité couleur, récente (moins de 6 mois), de face, tête nue (format 35 x 45 mm), bouche fermée sans sourire, front dégagé, sans lunettes, non découpée

☐ Un justificatif de domicile du représentant légal original de moins de 1 an (avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer non manuscrite, facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, titre de propriété, attestation d'assurance logement)

☐ Pièce d'identité du représentant légal

☐ Livret de famille

Parents séparés ou divorcés ou mineur sous tutelle :
La demande est à déposer par le parent qui a la résidence principale de l'enfant.
Selon le cas, décision de justice fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, justificatif de domicile et pièce d'identité du second parent…

PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT :
☐ Carte d'identité sécurisée et périmée depuis moins de 5 ans ou
☐ Extrait d'acte de naissance avec filiation ou acte intégral de naissance de moins de 3 mois

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT :
☐ Passeport à renouveler ou
☐ CNI si passeport type « Delphine » périmé depuis plus de 2 ans ou
☐ Extrait d'acte de naissance avec filiation ou acte intégral de naissance de moins de 3 mois

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL :
☐ Déclaration de perte ou vol
☐ Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si l'ancien passeport était périmé depuis plus de 2 ans
☐ Une pièce d'identité avec photographie devra être produite (original)

Pour un déplacement aux USA, il faut impérativement demander une autorisation d'entrée sur le territoire américain : https://esta.cbp.dhs.gov